

## LE SERMON DES HÉRÉTIQUES

### MODES ET PRATIQUES DE LA PRÉDICATION CATHARE MÉRIDIONALE AUX XIII<sup>e</sup> ET XIV<sup>e</sup> SIÈCLES D'APRÈS LES ARCHIVES INQUISITORIALES

ANNE BRENON\*

À Ylva Hagman

Dès que des *hérétiques* sont dénoncés, dans le contexte globalement réformateur du XI<sup>e</sup> siècle, les textes soulignent la redoutable efficacité de leur prédication – qu'elle soit par l'exemplarité apostolique de leur vie ou l'habileté de leur verbe. « Ils parlent comme des philosophes et se conduisent comme des saints », – fait remarquer Adémar de Chabannes vers 1018 <sup>1</sup> ; constat appelé à devenir désormais un topique dans la dénonciation de l'hérésie.

Les premiers *cathares* bien caractérisés – en Rhénanie, avant 1150, du témoignage d'Évervin de Steinfeld – se présentent ainsi sans surprise comme capables d'argumenter et de défendre leur foi à partir des Écritures <sup>2</sup>. Dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, avant que l'appel à la guerre sainte ne signe l'échec de la parole, les légats cisterciens missionnés en Languedoc feront à leur tour l'expérience de l'efficacité oratoire des prédicateurs hérétiques qu'ils rencontreront en débats publics. Mais il est à noter déjà

---

\* Archiviste-paléographe ; Conservateur honoraire du Patrimoine de France.

1. Sermon sur l'eucharistie d'Adémar, cité par Pierre Bonnassie et Richard Landes, « Une nouvelle hérésie est née dans le monde... », in *Les sociétés méridionales autour de l'an mil*, Paris, CNRS éditions, 1992, p. 456.

2. Lettre d'Évervin, prévôt des prémontrés de Steinfeld à Bernard de Clairvaux, vers 1143 ; *PL* 182, col. 676-680. Trad. A. Brenon, « La lettre d'Évervin de Steinfeld... », in *Les archipels cathares*, 2000, p. 49-67. Ici, p. 50.

que, dans la Rhénanie de 1143 comme dans le Languedoc d'avant 1208, ce sont des évêques et diacres hérétiques qui apparaissent chargés de la *disputatio* des Écritures en face des prélats catholiques (archevêque de Cologne ou abbés et légats cisterciens).

De Rhénanie en Languedoc, les communautés hérétiques sont en effet semblablement structurées autour de hiérarchies épiscopales – ce qui ne représente qu'un parmi les nombreux traits communs qui montrent leur identité, mais inversement les distinguent d'autres groupes contestataires davantage apparentés aux vaudois<sup>3</sup>. On emploiera ici – sans enthousiasme excessif – le mot *cathare* pour les désigner, convention de langage qui en vaut une autre, puisqu'il faut bien se faire comprendre ; mais en préférant le plus souvent recourir, pour désigner les religieux hérétiques, aux termes de *Bons Hommes* et *Bonnes Femmes*, qui sont attestés, notamment, dans leur rituel<sup>4</sup>.

C'est en Languedoc que nous discernons le mieux le détail des pratiques religieuses cathares, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle aux années 1320, grâce aux archives de l'Inquisition, qui ont enregistré de façon massive faits et gestes, relations et comportements des Bons Hommes au sein de la population de leurs croyants. Indépendamment des formulaires répétitifs codifiés par la bureaucratie inquisitoriale, des bribes de leur prédication ont même été mémorisées par certains déposants. Mais ce sont essentiellement les pratiques de cette prédication hérétique qu'on s'attachera à mettre au jour ici – son contenu demandant des études particulières et approfondies<sup>5</sup>.

Il importe en effet, pour notre intelligence historique des communautés cathares méridionales, de chercher à établir le plus précisément possible quelle place elles tenaient et quel rôle elles jouaient

3. Cf. Jean Duvernoy, « Le mouvement vaudois : origines », in *Heresis* 12-14, 1990, p. 173-194 ; Anne Brenon, « Vaudoisie en Languedoc », in Jacques Berlioz (dir.), *Le Pays cathare*, Paris, Le Seuil, Point Histoire, 2000, p. 127. J'ai tenté un point récent sur l'identité des communautés « cathares » européennes : « Le catharisme, un ordre épiscopal », in *Les archipels cathares*, *op. cit.*, p. 173-190.

4. Le rituel latin de Florence appelle *chrétiens* les membres des communautés, *ancien* et *ordonné* désignant respectivement le supérieur de la communauté et l'évêque officiant ; le rituel occitan de Lyon emploie le mot *Bos Homes* pour chrétiens, et *Ancia* pour l'officiant. Cf. : René Nelli, *Écritures cathares. Nouvelle édition actualisée et augmentée par Anne Brenon*, 1995 ; notamment p. 227, 232-234 et 237.

5. Bonne étude générale par John Arnold, « The Preaching of the Cathars », in *Medieval Monastic Preaching*, ed. by Carolyn Muessig, Leiden, Brill, 1998, p. 183-205 ; quelques éléments sur le contenu de la prédication dans mon article de 1995 : « La parole cathare : une catéchèse de l'Évangile » in *Les archipels cathares*, *op. cit.*, p. 153-171.

dans la société qui était la leur – d'où l'intérêt de discerner si une véritable pastorale était à l'œuvre, de la part de religieux mêlant les caractères d'un clergé régulier et séculier, et structurés autour d'une hiérarchie épiscopale – que leur rituel mentionne explicitement sous le terme *ordre de sainte Église* <sup>6</sup>. Nous utiliserons pour ce faire, dans cette quête du sens, les sources inquisitoriales, qui scrutent avec une particulière attention le *sermon des hérétiques*.

## UNE PASTORALE À L'ŒUVRE

Les inquisiteurs s'intéressaient à la prédication hérétique. À la question : « Avez vous rencontré des hérétiques ? » – succède à peu près systématiquement, dans leur grille d'interrogatoire, la question : « Avez vous entendu leur prédication ? Avez-vous entendu *le sermon des hérétiques* ? » Les réponses des déposants, bien que lapidaires, laissent deviner une intense activité pastorale hérétique. Elles permettent aussi de distinguer, *a priori*, en son sein, deux grands types de prédication : une prédication publique et solennelle, donnant lieu à de véritables sermons ; et une pastorale privée, plus intimiste, pour de petits groupes.

### Les grands sermons publics

La prédication, le *sermon des hérétiques*, paraît avoir été omniprésente dans les bourgades. Ainsi, du témoignage de Raimond de Miraval, chevalier d'Hautpoul, devant l'inquisiteur Ferrer : « À Cabaret [...] [vers 1227, –A. B.], l'évêque des hérétiques, Guiraut Abit et beaucoup d'autres hérétiques résidaient publiquement dans leurs maisons. Ils prêchaient souvent, tant dans les rues que dans les maisons. J'allais parfois entendre leurs sermons [...] <sup>7</sup>. » Du temps de la paix – avant la clandestinité due à la répression –, la prédication publique et solennelle apparaît pourtant comme le fait à peu près exclusif de la hiérarchie épiscopale cathare : essentiellement les évêques et coadjuteurs (les *Fils*) et les diacres – les *ordonnés* du rituel. C'est le cas dans Cabaret. Autre exemple : le grand faydit Bernat Oth de Niort dit avoir vu dans son enfance – vers 1202 – le diacre Raimond Bernat venir régulièrement prêcher dans la maison religieuse que tient à Laurac sa grand-mère Blanche, héritière de la

6. *Ordenament de sancta Gleisa*, dans le Rituel occitan de Lyon. René Nelli, *Écritures cathares...*, *op. cit.*, p. 225 – qui renvoie à *ordinatus* (l'ordonné) dans le rituel latin.

7. B.N.F., Doat 23, f° 234a.

seigneurie, devenue bonne femme. Parmi l'assistance, toute la noblesse du lieu, dames et chevaliers, et jusqu'au comte de Foix. Vers 1220, c'est l'évêque de Toulousain, Guilhabert de Castres, qu'il voyait encore prêcher pour le même type de public, dans la maison du diacre de Laurac <sup>8</sup>. Certaines de ces prédications solennelles des évêques, dans des *castra* comme Fanjeaux, Saint-Martin-Lalande, Le-Mas-Stes-Puelles, Puylaurens etc., pouvaient attirer des auditoires de plusieurs dizaines, voire d'une centaine de personnes, aristocratie en tête <sup>9</sup>.

Dans le microcosme cathare de Montségur, entre 1232 et l'issue tragique du siège de 1244, les interrogatoires des survivants par l'inquisiteur Ferrer, et notamment ceux des seigneurs du lieu, relatent de grandes cérémonies de prédication solennelle de la part des évêques présents dans le *castrum* : Guilhabert de Castres, Joan Cambiaire, Bertran Marty – qui se succèdent comme évêques de Toulousain – ainsi que Raimond Agulher – évêque de Razès <sup>10</sup>. L'auditoire, très vaste, regroupe souvent les familles du clan nobiliaire et celles des simples sergents de la garnison. Ces grandes prédications se déroulent en général dans la (ou les) maison(s) communautaire(s) des évêques et présentent un caractère liturgique précis : Guilhem de Bouan avoue ainsi avoir vu les évêques « prêcher dans leurs maisons, et surtout celle de Bertran Marty, les dimanches et fêtes <sup>11</sup> ». D'autres témoignages renchérissent : « Ils prêchaient publiquement les dimanches et fêtes » (Bérenger de Lavelanet) <sup>12</sup> ; « J'ai vu à Montségur l'évêque Bertran Marty prêcher dans sa maison le jour de Noël 1243 » (Imbert de Salles) <sup>13</sup> ; Guilhem Tardieu de la Galiole précise même que : « Très souvent, Bertran Marty prêchait dans une maison qui était destinée à faire le sermon <sup>14</sup>. »

Ce n'est pas qu'à Montségur que les évêques cathares – et eux seuls – sont attestés prêcher selon le calendrier liturgique : vers 1227, à Cabaret, l'évêque de Carcassès Guiraut Abit prononce ainsi une grande prédication de Noël, tant pour les bons hommes et bonnes femmes des communautés du *castrum* que pour les hommes

8. B.N.F., Doat 24, f° 84a-85a.

9. Par ex. Ms 609 de la BM de Toulouse, f° 150a, 151b, 162b etc.

10. L'ensemble de ces dépositions a été édité et traduit par Jean Duvernoy, *Le dossier de Montségur, interrogatoires d'Inquisition, 1242-1247*, 2 vol., 1998.

11. *Dossier Montségur, op. cit.*, trad., p. 112-113.

12. *Id.* p. 70.

13. *Id.* p. 133.

14. *Id.* p. 142.

de la garnison <sup>15</sup> ; en plein contexte de clandestinité et de répression, une noble croyante du Lantarès, Austorgue de Rozenges, va de même entendre dans une grange, vers 1240, le diacre Raimond Fort et son compagnon lire l'Évangile du vendredi saint et prêcher sur la Passion <sup>16</sup>. À la même époque, Raimonde, veuve du seigneur de Goulême, en Quercy, entend chez elle « toute la Passion » prêchée par des bons hommes dont le titre n'est toutefois pas précisé : membres de la hiérarchie ou simples religieux <sup>17</sup>.

### La pastorale privée

Mais toute la pastorale hérétique ne se résout pas dans ce type de sermon solennel de la hiérarchie, au long des dimanches et fêtes de l'année liturgique. Du temps des Églises organisées, avant l'Inquisition, bons hommes et bonnes femmes étaient nombreux et actifs dans les bourgades occitanes. Les témoignages devant l'Inquisition montrent pourtant presque exclusivement, en ce domaine encore, les ordonnés – évêques, Fils et diacres – prêchant pour des auditoires réduits ou familiaux, en de multiples circonstances privées : ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, vers 1214, à Montauban, le diacre Bernat de Lamothe, parlant au logis de Joana d'Avignon, pour un auditoire de quelques dames <sup>18</sup>. À la même époque, Guilhem, coseigneur du Mas Stes Puellas, entend la prédication de Guilhabert de Castres, Fils de Toulousain, en compagnie d'Estout, Bec et Saurimonde de Roqueville <sup>19</sup>. Vers 1240, Joan Blanc, d'Hautpoul, reçoit chez lui le Fils Sicard de Lunel et les diacres Aymeric du Collet et Pèire Capelle, qui prêchent pour une dizaine d'habitants du castrum <sup>20</sup>. Pèire Daïde, de Pradelles en Cabardès, voit le même diacre Aymeric du Collet, assis dans une clairière d'un bois de la montagne Noire, prêchant, Livre ouvert en mains, pour un croyant recueilli devant lui <sup>21</sup>.

À Montségur même, on voit les évêques prêcher très fréquemment pour l'auditoire privé de petits groupes de visiteurs venus spécialement les rencontrer dans leur maison, soit de l'intérieur du

15. Isarn Bonzom, chevalier d'Hautpoul, devant Ferrer. Doat 23, f° 227ab.

16. B.N.F., Doat 24, f° 6b.

17. Sentence de Raimonde de Goulême par Pierre Cellan. Éd. et trad. Jean Duvernoy, *L'Inquisition en Quercy*, L'Hydre éditions, 2002, p. 62-63.

18. Arnaude de Lamothe devant Ferrer, Doat 23, f° 7a.

19. Guilhem du Mas devant Bernard de Caux. Ms 609 de Toulouse, f° 17a.

20. Joan Blanc d'Hautpoul devant Ferrer. Doat 23, f° 241ab.

21. Pèire Daïde de Pradelles devant Ferrer, Doat 23, f° 138a.

*castrum*, soit arrivant de l'arrière-pays. Ainsi, trois seigneurs pyrénéens, Arnaut d'Usson, son frère Bernat d'Aillou et leur voisin Guilhem de Planissoles, que le jeune chevalier Alzeu de Massabrac voit en 1241 rendre visite à l'évêque Bertran Marty et écouter son sermon <sup>22</sup>. Ainsi, également, un noble toulousain, son arbalétrier et son écuyer, venus à Montségur vers 1240 négocier un cheval légué à l'Église auprès de Guilhabert de Castres, mais qui partagent le repas de l'évêque puis écoutent sa prédication <sup>23</sup>. Et l'on pourrait multiplier les exemples. Visiblement, ces prédications conviviales, à la fin des repas, n'avaient pas le caractère solennel des grands sermons publics et répondaient davantage à un soin de catéchèse quotidien, pour entretenir la foi individuelle des croyants – voire répondre à un problème moral particulier.

En dehors du refuge de Montségur, dans ces mêmes années, les errants soumis aux poursuites de l'Inquisition prêchent régulièrement pour les petits auditoires privés des croyants qui les reçoivent et les protègent. Le témoignage de Sicard de Lunel, notable membre de la hiérarchie de l'Église cathare de l'Albigeois, est à cet égard éloquent : il avait, comme Fils, reçu l'ordination d'évêque ; vers 1245, il abjure et passe des aveux complets devant l'Inquisition. Il prêche systématiquement, quotidiennement, à chaque étape de son itinérance. On le voit ainsi, entre autres exemples, prêcher dans le bois de la Ramière, près de Fiac, pour un petit groupe de nobles du lieu <sup>24</sup>.

## LA PRÉDICATION CLANDESTINE.

### BONS HOMMES ET BONNES FEMMES

La question peut se poser, de savoir si de simples bons hommes et bonnes femmes pratiquaient eux aussi la prédication, du moins selon ce type de pastorale courante. La réponse sera affirmative, mais nuancée. Dans la noble société des *castra* où siégeait la hiérarchie avant la répression, ou encore dans le microcosme de Montségur, jusqu'en 1244, on ne voit guère que les ordonnés – évêques et diacres – prêcher – que ce soit en public ou en privé – comme, du reste, conférer le sacrement <sup>25</sup> ; les mentions de simples

22. *Dossier Montségur, op. cit.*, p. 121.

23. Déposition d'Estève Masse, de Toulouse. *Id.* p. 160.

24. *Registre des parfaits convertis*, Ms 124 des Arch. Dép. de Haute Garonne, f° 96a - 145b. Transcription et trad. Jean Duvernoy, *inéd.* ; ici f° 96a.

25. John Arnold, « The Preaching... », *art. cit.*, arrive aux mêmes conclusions ; cf. également mon article : « *Pactum quod heretici vocant la convenensa*. L'engagement religieux au cœur des pratiques cathares », à paraître in les Actes du colloque 2001 du CRISIMA, *Serment, promesse et engagement*, Montpellier, 2003.

bons hommes et bonnes femmes prêchant n'apparaissent, quant à elles, qu'une fois venu le temps des persécutions. Et l'on peut constater qu'elles se généralisent au fur et à mesure que cette répression déstructure les Églises persécutées, et que toute distinction entre une prédication publique et une pastorale privée, de la part de l'Église clandestine, s'estompe d'elle-même.

### Les Bons Hommes

Une prédication clandestine de bons hommes est attestée après la croisade. Par exemple, vers 1230, Félipa d'Albiac, une dame de Francarville, a l'habitude de visiter Pèire Gaubert et Pèire Rousaud, deux simples bons hommes, dans le *clusel* qu'ils se sont aménagé dans un bois, et où ils prêchent pour elle et pour sa nourrice<sup>26</sup>. Vers 1235, Barsalone de Brugairolle assiste à Fanjeaux, dans la maison de son père, à une sorte de prédication collective de deux bons hommes et deux bonnes femmes<sup>27</sup> – et encore, l'un des prédicateurs clandestin, Pèire Bordier, n'est-il pas moins que le diacre de Fanjeaux. Vers 1242, Bernat de Cessero assiste, entre autres, à un prêche du bon homme Bernat Gaston et son compagnon dans un champ, près d'Auriac, sous un noyer<sup>28</sup>. Quand la clandestinité devient plus rude, après le bûcher de Montségur de 1244 et l'exil vers la Lombardie des quelques rescapés des hiérarchies cathares occitanes, la totalité de la pastorale clandestine – comme, du reste, du sacerdoce du consolament – est assurée par les simples bons hommes qui battent encore la campagne, traqués par la police inquisitoriale. Les aveux devant l'inquisiteur des bons hommes Bernat et Guilhem de la Bourdarié indiquent ainsi combien leur périlleuse errance – à travers l'Albigeois, entre 1262 et 1266 – était régulièrement jalonnée de prédications à l'intention des courageux croyants qui osaient les cacher ou leur porter des vivres<sup>29</sup>.

---

26. B.N.F., Doat 23, f° 257a. Le mari de Félipa, Arnaut Guilhem d'Albiac, avait en quelque sorte concédé des terres à travailler à ces bons hommes contre une part annuelle des récoltes. C'est là qu'ils avaient aménagé leur *clusel*.

27. *Id.* f° 123b. Il s'agit du diacre Pèire Bordier et son compagnon (*socius*), et de la bonne femme Guillelme et sa compagne (*socia*). Ils paraissent prêcher collectivement (*praedicaverunt*).

28. *Id.* f° 181a.

29. Fragment de registre des parfaits convertis. Ms Mb 161 de la B.M. de Carcassonne. Éd. et trad. Jean Duvernoy, « Cathares et faydits en Albigeois vers 1265-1275 », in *Heresis*, 3, 1984, p. 5-34.

Les archives de l'Inquisition du début du XIV<sup>e</sup> siècle – en particulier le fameux registre de Jacques Fournier – seront prolixes en témoignage de l'intense activité pastorale des tout derniers bons hommes auprès de leurs croyants<sup>30</sup>. De l'équipe des derniers religieux clandestins groupés autour de Pèire et de Guilhem Autier entre 1300 et 1310, tous prêchent. Du témoignage de leurs croyants devant l'inquisiteur, nous savons pourtant que certains parlaient mieux que d'autres. Les prêches du bon homme Andrieu de Prades, l'ancien tisserand du plateau d'Aillou, étaient moins prisés que ceux de ses distingués confrères Autier, les anciens notaires d'Ax ; d'après Sibille Pèire, d'Arques, le jeune bon homme Jaume, fils de Pèire Autier, était le meilleur des prédicateurs : « Son fils Jaume Autier prêchait mieux encore que lui car, disait-elle, il parlait comme un ange<sup>31</sup>. » Dix ans plus tard, le bon homme Guilhem Bélibaste, l'ancien berger de Cubières, faisait encore des sermons de sa façon pour les derniers croyants occitans réfugiés en pays valencien.

### La prédication des bonnes femmes

Paradoxalement, la prédication des bonnes femmes paraît attestée plus anciennement que celle des simples bons hommes. Du temps des Églises organisées déjà, avant la répression, alors que, parmi les hérétiques mâles, seuls les ordonnés prêchaient en public et en privé, un certain nombre de témoignages montrent des bonnes femmes prédicatrices. Ainsi, les deux religieuses cathares venues, quelques années avant la croisade de 1209, prêcher à Montauban chez la mère d'Arnaude de Lamothe, pour les femmes de la maison<sup>32</sup>. On pourrait trouver d'autres exemples<sup>33</sup>. Sans doute cette prédication féminine répondait-elle à un besoin spécifique de l'Église, vis-à-vis de ses croyantes. Bien sûr, parallèlement au cas des simples bons hommes, c'est au temps des persécutions que la prédication des bonnes femmes se généralise. Arnaude de Lamothe, bonne femme repentie, avoue avoir elle-même prêché au cours de sa carrière clandestine, employant les mots *praedicavit* et *sermo-*

---

30. *Registre d'Inquisition de Jacques Fournier, évêque et inquisiteur de Pamiers, 1318-1325*, 3 vol., Toulouse, Privat, 1965 ; et trad. par Jean Duvernoy, 3 vol., Paris-La Haye, Mouton, 1978.

31. *Registre...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 406.

32. Arnaude de Lamothe devant Ferrer, Doat 23, f° 2b.

33. Ainsi, à Rabastens, vers 1211, la bonne femme Orbria et ses compagnes. *Id.*, f° 6b, etc.



*nem* : ainsi, vers 1224, chez le croyant Pons Hugues, près de Lavaur<sup>34</sup>. La croyante Guillemme Ribèire d'Odars, avouera quant à elle avoir entendu la même bonne femme Arnaude et sa compagne lui prêchant, vers 1240, « qu'elles avaient le plus grand pouvoir de sauver les âmes<sup>35</sup> ».

Dans le microcosme cathare de Montségur de 1232 à 1244, on l'a vu, seuls les évêques sont attestés avoir prêché. Le témoignage des dames du clan seigneurial, dont on a conservé les dépositions devant Ferrer, nous les montre visitant dans leurs maisons les bonnes femmes de leur parentèle, mais se rendant chez l'évêque pour écouter la prédication. Félipa de Mirepoix indique seulement que dans la maison communautaire de sa grand-mère Marquèsa, après le repas, « les bonnes femmes priaient Dieu<sup>36</sup> ». Les deux filles de Bérenguiet de Lavelanet, Bernade et Lombarde, avouent pourtant que, dans la maison de leur tante Raimonde de Cuq et de ses compagnes, elles étaient « instruites par elles » des rites de l'Église<sup>37</sup>. Dans la phase de persécution décisive qui se déclenche à partir de la chute de Montségur, une des toutes dernières bonnes femmes attestées, Estevena de Châteaueverdun, prêchait encore, vers 1250, à Rabat, avec sa socia Arsendis, pour la famille Déjean<sup>38</sup>.

## LE SERMON DES HÉRÉTIQUES

Reste une question à se poser, celle de la terminologie utilisée. Le déposant – croyant cathare qu'on peut supposer angoissé – ou l'inquisiteur lui-même – au sein de sa bureaucratie de notaires et de scribes – emploient-ils indifféremment les mêmes mots pour désigner, par exemple, le solennel sermon liturgique de l'évêque ou les simples admonestations des bonnes femmes errantes ? Le nombre de termes est en fait assez réduit. Traduit-il une distinction réelle ?

### **Prédication ou admonestation : une question de mots ?**

Pour tenter de répondre rapidement et valablement à cette question, il paraît commode d'utiliser la déposition de Sicard de Lunel<sup>39</sup>. Ce personnage étant le seul ordonné cathare du XIII<sup>e</sup> siècle

34. *Id.*, f<sup>o</sup> 10 a.

35. Ms 609 de Toulouse, 609, f<sup>o</sup> 203a.

36. Félipa de Mirepoix devant Ferrer. *Dossier Montségur, op. cit.*, p. 49.

37. *Dossier Montségur, op. cit.*, p. 58 et 59.

38. *Registre des parfaits convertis*, Ms 124 des A.D. de Haute Garonne, f<sup>o</sup> 196a.

39. Cf. ci-dessus, n. 24.

qui a abjuré, et dont on ait en plus la chance d'avoir conservé des aveux, il paraît intéressant de scruter les termes de sa déposition, afin de discerner si lui-même – prédicateur autorisé de son Église ou inquisiteur attaché à la désignation des multiples péchés d'hérésie – opérait des distinctions au sein de la prédication hérétique confessée. En fait, il n'en paraît rien. Les mots employés sont, de manière indifférenciée : *praedicavit, sermonem/ sermones, praedicationem, verba et monitiones*. Des termes aussi apparemment éloignés que *sermo* et *monitio* sont ainsi utilisés, pêle-mêle, pour illustrer un même épisode de prédication clandestine du repent. Pour l'évêque cathare et pour l'inquisiteur dominicain, la *prédication* hérétique – celle qui valait péché d'hérésie pour ses auditeurs – recouvrait les réalités, tout à la fois du sermon public et liturgique, de l'exhortation privée et de la catéchèse aux croyants. Sauf expresse précision dans la déposition, rien ne peut donc indiquer formellement si tel *sermon* d'Arnaude de Lamothe était – ou n'était pas – une simple *admonestation*. Et inversement.

### L'hérétique prêchant

Les témoignages devant l'Inquisition éclairent les pratiques et modalités de la prédication hérétique, ce qui ouvre des perspectives sur son contenu et le sens qu'on peut lui reconnaître. Tout d'abord, on peut imaginer, en certains cas du moins, des exposés longs et copieux, certains sermons-fleuves pouvant même paraître interminables à l'auditeur croyant. Ainsi l'avoue le chevalier de Puylaurens Guilhem Matfre, faydit sous le surnom de Barthas (« le maquis »), qui, vers 1235, visite un soir le diacre Guilhem Gary, dans une maison amie de Lautrec, en compagnie de la noble dame Ermessende de Capeatang. « Et ledit hérétique prêcha si longtemps que je m'endormis. Et nous y fûmes jusqu'à l'aurore <sup>40</sup>. »

Tout indique également que ce sermon était régulièrement fondé sur la citation des Écritures. C'était le cas des sermons publics sur les fêtes liturgiques – Noël, la Passion, Pâques – à partir d'une lecture de l'évangile du jour. La grande prédication de Noël de l'évêque Guiraut Abit à Cabaret en 1227 s'ouvrait ainsi par le chœur des anges de l'Évangile de la Nativité : « Gloria in excelsis Deo (Luc 2:14) <sup>41</sup>. » Mais les témoignages des croyants déposants

40. B.N.F., Doat 24, f° 114b-115a. Ermessende de Capeatang est une fille de Navarre de Servian, fille de Blanche de Laurac.

41. Déposition d'Isarn Bonzom. Cf. *supra* n. 15.

nous montrent, en toutes occasions, les bons hommes prêchant Livre en mains – ainsi le diacre Aymeric du Collet dans sa clairière – et insistent sur l'importance du Livre, du texte biblique des hérétiques. Entre autres aveux à son inquisiteur, le grand faydit Barthas rapporte avoir sauvé le Livre, *le Texte* des hérétiques, de la maison du diacre d'Albigeois, lors de la prise de la ville de Montredon la Bessonie en 1241 <sup>42</sup>. On a conservé un exemplaire d'une telle Bible cathare, datant du premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle : il s'agit d'un Nouveau Testament complet, en occitan, enluminé de lettrines <sup>43</sup>. Un siècle plus tard, vers 1305, Pèire et Jaume Autier ont encore en mains un volume tout semblable : « Un très beau livre, des meilleures lettres de Bologne, avec les meilleures enluminures d'azur et de vermeil, qui contenait, à ce qu'ils me disaient, les Évangiles en langue romane et les Épîtres de saint Paul ; et ledit Jaume lut longuement dans l'Évangile <sup>44</sup>. »

Les témoignages montrent les bons hommes prêchant de fait sur le Livre, le plus souvent l'un d'eux lisant le texte et un autre le commentant. Parfois, les bons hommes demandaient à l'un des assistants, lettré, de lire lui-même le texte évangélique, pour qu'il soit bien avéré que les bons hommes n'inventaient rien. Après quoi ils commentaient la citation. Vers 1232, Guilhem Bernat, dit Sancho, chevalier de Vaudreuilhe, voit ainsi deux bons hommes prêchant de manière assez solennelle à Labécède : « Deux notaires publics du castrum lisaient dans le livre, et les hérétiques expliquaient ce qu'ils avaient dit <sup>45</sup>. » Les témoignages de ce type abondent <sup>46</sup>. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle encore, quand ils le pouvaient, les bons hommes prêchaient à deux. Selon le témoignage de Sibille Pèire, « le dit hérétique Jaume Autier lisait dans le livre, et son père l'hérétique Pèire Autier commentait en langue vulgaire <sup>47</sup> ». On peut supposer que la Bible que le bon homme Jaume avait alors en mains était en latin. Du reste, d'autres témoignages contemporains montrent Pèire et Jaume Autier soucieux de s'acheter une Bible latine à Toulouse <sup>48</sup>.

42. Déposition de Barthas, *ms. cit.*, f<sup>o</sup> 115b. Il précise que le Livre, avec son aide, a été emporté par une femme dans un sac.

43. Ms PA 36 de la Bibliothèque municipale de Lyon. (Nouveau Testament suivi d'un rituel cathare en occitan).

44. Pierre de Luzenac devant Geoffroy d'Ablis, nov. 1308. Éd. Annette Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis et les cathares du comté de Foix*, Paris, CNRS éditions, 1984, p. 380. C'est moi qui traduis.

45. Ms 609 de Toulouse, f<sup>o</sup> 232b.

46. Cf. p. ex., Registre de Pierre Cellan, Doat 21, f<sup>o</sup> 187ab ou 301ab. Éd. Jean Duvernoy, *op. cit.*, p. 34-35 et 246-247.

47. Sibille Pèire devant J. Fournier, *trad. cit.*, p. 406.

48. Pierre de Luzenac devant Geoffroy d'Ablis, *éd. cit.*, p. 380.

## Les souvenirs de prêché

Il faut attendre les interrogatoires détaillés des inquisiteurs du début du XIV<sup>e</sup> siècle – enquêtes de Geoffroy d’Ablis (1308-1309) et de Jacques Fournier (1318-1325) essentiellement – pour trouver des transcriptions de souvenirs de prédications hérétiques, susceptibles de renseigner sur la méthode employée. Un siècle après les grands sermons de Guiraut Abit et Guilhabert de Castres, Pèire et Jaume Autier maniaient avec une belle aisance les citations bibliques, pour argumenter leur propos. En bons prédicateurs médiévaux, ils avaient même parfois recours à des *exempla*, destinés à détendre l’atmosphère et faire rire l’auditoire – ainsi la célèbre historiette du fer à cheval. Tout récemment, Jean Duvernoy a magistralement montré combien la prédication des derniers bons hommes était riche encore de tout le bagage intellectuel du catharisme <sup>49</sup>.

Il n’est pas jusqu’à la prédication rustique du tout dernier d’entre eux, Guilhem Bélibaste, en son exil valencien des années 1314-1321, pour une poignée de réfugiés occitans, qui ne témoignât encore du même souci de l’argumentation en Écritures. Il utilisait ainsi couramment l’épisode du chemin de Damas et de la conversion de l’apôtre Paul, citant les Actes (Ac 9:4 etc.) : « Le Fils de Dieu lui dit : Saül, que t’ai-je fait pour que tu persécutes ainsi mon Église <sup>50</sup> ? »

## CONCLUSION

De cette étude trop rapide et non exhaustive, se dégagent pourtant quelques éléments essentiels à une juste appréhension historique du « phénomène cathare » :

Tout d’abord, le *sermon des hérétiques* apparaît avoir été une véritable pastorale : une prédication à part entière, pratiquée les dimanches et fêtes, sur textes liturgiques. Laquelle s’accompagnait d’une pastorale/catéchèse individualisée à l’intention des croyants. Cette vocation ecclésiastique des communautés cathares se retrouve dans leur sacerdoce du consolament – baptême de pénitence destiné au salut des âmes.

Par ailleurs, contrairement à ce qu’une lecture superficielle des sources pourrait laisser penser, les bons hommes ne constituaient

49. Jean Duvernoy, « Origène et le berger », in E. Le Roy Ladurie (dir.), *Autour de Montailou, un village occitan*, L’Hydre éd., 2001, p. 335-344.

50. Pèire Maury devant Jacques Fournier, 1324, *trad. cit.*, vol. 3, p. 963.

pas des nuées de prédicateurs itinérants, anarchiquement et sympathiquement répandus parmi le peuple chrétien occitan. Bons hommes et bonnes femmes prêchaient sans doute surtout par l'exemplarité apostolique de leur propos de vie ; la pastorale proprement dite – comme l'office du consolament – apparaît avoir été réservée à la hiérarchie. La répression seule, désorganisant les Églises hérétiques et les décapitant de leur hiérarchie, rendit (donna ?) aux religieux de base leur pouvoir de prêcher et de consoler – et il est intéressant de noter que la prédication (admonestation ?) des bonnes femmes semble attestée plus tôt que celle des simples bons hommes.

Les prédicateurs cathares étaient des ordonnés, des « missionnés » de leur Église, et en aucun cas des laïcs prêchant – beaucoup plus proches en cela des dominicains que des vaudois (si l'on me pardonne le rapprochement) ; ce qui confirme le caractère archaïsant plus que novateur de leurs structures religieuses.

Il faut sans doute envisager les cathares comme des communautés de pénitent(e)s, autour de hiérarchies épiscopales seules chargées du sacerdoce et de la pastorale ; ce qui confirme le rôle et la place centrale des évêques – les ordonnés détenteurs de la filiation apostolique – au fondement de l'hérésie. Cette structure épiscopale est du reste, notons-le, attestée dès que les textes se font assez précis pour qu'on y reconnaisse des cathares – avant 1150<sup>51</sup>.

Notons enfin que l'ordre de sainte Église des cathares semble beaucoup plus calqué sur les structures de l'Église primitive que « démarqué » sur le modèle des évêchés catholiques de leur temps. Et que leurs évêques-moines ne sont pas sans rappeler les évêques de la tradition grecque... aux sources peut-être de leur indéniable parenté avec ces autres chrétiens médiévaux archaïsants et apostoliques qu'étaient les bogomiles.

*Centre d'études cathares, Carcassonne*

---

51. Cf. Jean Duvernoy, « Le catharisme : l'unité des Églises », in *Heresis*, 21, 1993, p. 15-27 ; A. Brenon, « le catharisme méridional, questions et problèmes », in Jacques Berlioz (dir.), *Le Pays cathare, op. cit.*, p. 81-100 ; « Le catharisme, un ordre épiscopal » in *Les archipels cathares, op. cit.*, p. 173-190.